

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION INTERMINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2010

MAQUETTE DU PAP 2010



Version 1.8 du 08/07/2009

À PROPOS DE LA MAQUETTE

Cette maquette est réalisée à partir des éléments du PAP 2009 et du PAP 2008 de la mission « Écologie et développement durable » et du programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions ».

Les valeurs chiffrées et les textes ne sont qu'illustratifs de l'image de la présentation finale.

Certains éléments proviennent d'autres programmes.

Précisions concernant l'aspect de la maquette :

- Les **données à saisir**, notamment les textes et les données chiffrées qui apparaissent dans les tableaux, sont surlignées en **jaune**.
- Les **recommandations** concernant la rédaction des textes de justification que vous pouvez retrouver de façon plus détaillée dans les annexes qui accompagnent la circulaire pour la préparation des projets annuels de performances (PAP) pour l'année 2010, sont affichées en **vert** et en **italique**.
- Les liens avec l'application Farandole et les consignes de saisie sont affichés en couleur **prune** et en **italique** lorsque ceux-ci revêtent un caractère particulier.

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2010 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2010 et afin de permettre une analyse systématique des écarts avec la loi de finances pour 2009, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était nécessaire, les données de la loi de finances pour 2009 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2010. Cependant, les résultats de l'exécution 2008 ne sont pas fournis lorsque le périmètre des programmes a évolué entre 2008 et 2010, compte tenu de la difficulté de retraitement de l'exécution 2008 au format de la maquette budgétaire du projet de loi de finances pour 2010.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2010 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.

■ Le projet annuel de performances qui regroupe

- la présentation stratégique de ce projet ;
- la présentation du programme et de ses actions ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois ;
- la présentation des coûts associés à chaque action.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

(Aplat bleu économisons l'encre)



Ayons le réflexe développement durable : imprimons moins !

TABLE DES MATIÈRES

Mission

ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 7

Présentation de la programmation pluriannuelle 8

Indicateurs principaux de la mission 10

Récapitulation des crédits 11

Programme 181

PRÉVENTION DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS 15

Présentation stratégique du projet annuel de performances 16

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 17

Présentation du programme et des actions 22

Objectifs et indicateurs de performance 25

Justification au premier euro 28

Opérateurs 43

Analyse des coûts du programme et des actions 49

MISSION

(Aplat rouge économisons l'encre)



MISSION**ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Présentation de la programmation pluriannuelle	8
Indicateurs principaux de la mission	10
Récapitulation des crédits	11

PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Xxxxx XXXXX Ministre de xxxxxxxx

Yyyyy YYYYY Ministre de yyyyyyyy yy yyyyyy

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

RAPPEL DE L'ÉVOLUTION PLURIANNUELLE DES CRÉDITS SUR LA PÉRIODE 2009-2011 ET PRÉSENTATION DU PLAFOND DE LA MISSION POUR 2010

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

PRÉSENTATION DES RÉFORMES

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires
Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires.

(MSN.TRMSN03)

Cette présentation saisie hors Farandole par les ministères, est divisée en trois parties :

- *une présentation stratégique pluriannuelle de la mission ;*
- *un rappel de l'évolution des crédits de la mission sur la période 2009-2011 et une justification des ajustements réalisés dans le PLF 2010 par rapport au plafond 2010 du budget triennal ;*
- *une présentation des réformes, notamment celles arbitrées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, prévues sur les années 2009 à 2011, avec un bilan de l'avancement des réformes déjà lancées en 2009 et un état des lieux sur les réformes restant à engager.*

2009 / 2011 RAPPEL DES MONTANTS VOTÉS DANS LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES

Avertissement

Les montants reprennent les plafonds par mission hors contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions » prévus à l'article 6 de la loi n° 2009-135 du 9 février 2009 de programmation des finances publiques pour les années 2009-2012.

(en millions d'euros)

	LFI 2009 / LPFP 2009 hors CAS Pensions	LPFP 2010 hors CAS Pensions	LPFP 2011 hors CAS Pensions
Plafond des autorisations d'engagement	XX XXX,X	XX XXX,X	XX XXX,X
Plafond des crédits de paiement	XX XXX,X	XX XXX,X	XX XXX,X

2010 PLAFOND DE LA MISSION

(en millions d'euros)

	LPFP 2010 <i>hors CAS Pensions</i>	PLF 2010 au format LPFP (1) <i>hors CAS Pensions</i>	PLF 2010 (2) <i>hors CAS Pensions</i>	PLF 2010
Plafond des autorisations d'engagement	XX XXX,X	XX XXX,X	XX XXX,X	XX XXX,X
Plafond des crédits de paiement	XX XXX,X	XX XXX,X	XX XXX,X	XX XXX,X

(1) Ce montant correspond au plafond 2010 du budget triennal actualisé pour le PLF 2010 qui figure dans le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques.

(2) Ce montant tient compte des modifications de périmètre impactant la mission : transferts de crédits entre missions du budget général et budgétisation ou débudgétisation de crédits (comme par exemple les loyers budgétaires ou la décentralisation).

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE IMPACTANT LA MISSION SUR LA PÉRIODE 2009-2011

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(MSN.TRMSN04)

Écologie et développement durable

Mission | INDICATEURS PRINCIPAUX DE LA MISSION

INDICATEURS PRINCIPAUX DE LA MISSION

■ OBJECTIF : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Indicateur 181-1.2 : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 181)</i>	Unité	Prévision 2010
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	%	XX,XX

Indicateur 181-1.3 : YYYYYYYYYYYYYYYYYYYYYY

Sous-indicateur <i>(voir le détail dans la présentation de l'objectif n° 1 du programme n° 181)</i>	Unité	Prévision 2010
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYY1	%	XX,XX
YYYYYYYYYYYYYYYYYYYY2	%	XX,XX

*Afin de redonner une dimension politique au pilotage de la performance, nous vous demandons de choisir quelques **indicateurs de programmes (entre 2 et 4 par mission)** qui soient particulièrement illustratifs des politiques publiques de votre ministère et des priorités de votre action et qui intéressent directement nos concitoyens.*

Farandole : Ces données sont restituées automatiquement à partir du moment où vous avez coché la case « Indicateur de Mission » pour cet indicateur dans la partie Performance du programme concerné.

PROGRAMME 181

(Aplat goldie économisons l'encre)



PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Michèle ROUSSEAU

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 181 : Prévention des risques et lutte contre les pollutions

La stratégie globale de prévention des pollutions et des risques s'appuie d'une part sur la mise en œuvre des directives européennes, en particulier IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution) en matière de pollution et Seveso pour les risques technologiques majeurs, en matière de produits chimiques ainsi que sur la future directive inondations et d'autre part, sur la réalisation de plans d'actions gouvernementaux (Plan National Santé-Environnement, Plan de renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels, Programme de modernisation de l'inspection des installations classées, Plan climat, Plan séisme).

La stratégie globale de la politique de l'eau consiste, sur le plan technique, à se conformer à deux impératifs : d'une part, appliquer la directive cadre sur l'eau ainsi que les directives portant sur le domaine eau (eaux résiduaires urbaines (ERU), substances dangereuses prioritaires, etc.) dans la lutte contre la pollution des eaux souterraines, littorales (avec l'outil POLMAR en cas de pollution accidentelle) et de surface ; d'autre part, protéger les populations contre le risque d'inondations. Ces deux branches sont conduites grâce à des priorités : pour la pollution, rattraper le retard encore constaté sur l'application de la directive ERU et se concentrer sur la lutte contre les pollutions diffuses ; pour les inondations, travailler sur la prévision et piloter dans chaque bassin hydrographique les deux instruments de lutte contre les inondations que sont les «plans Grands Fleuves» (Rhône, Loire, Seine et Garonne) et les plans d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour construire les ouvrages de protection et veiller au bon état morphologique des cours d'eau.

(PGM.PRESOBJ)

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Limiter les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement
INDICATEUR 1.1	Nombre total pondéré de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETP)
INDICATEUR 1.2	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
INDICATEUR 1.3	Collecte sélective et recyclage des déchets
OBJECTIF 2	Optimiser la gestion des moyens de fonctionnement
INDICATEUR 2.1	Efficience de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.2	Efficience de la gestion immobilière
INDICATEUR 2.3	Ratio d'efficience bureautique

Cette liste des objectifs et des indicateurs est intégrée automatiquement par Farandole.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2010 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2010 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
03	Gestion des crues	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
Total		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

2010 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2010	FDC et ADP attendus en 2010
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
03	Gestion des crues	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
Total		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2009 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2009 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
03	Gestion des crues	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
Total		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

2009 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2009	Prévisions FDC et ADP 2009
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
03	Gestion des crues	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX	
Total		XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2009	Demandées pour 2010	Ouverts en LFI pour 2009	Demandés pour 2010
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Subventions pour charges de service public	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Titre 5. Dépenses d'investissement	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Titre 6. Dépenses d'intervention	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
Transferts aux ménages	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Transferts aux collectivités territoriales	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Transferts aux autres collectivités	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Total hors FDC et ADP prévus	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
FDC et ADP prévus	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
Total y.c. FDC et ADP	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | CRÉDITS DU PROGRAMME

DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2010 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2010. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2010 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

		(en millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage pour 2008	Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010
110211	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 65 200 entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2002 - CGI : 199 quater B</i>	30	30	30
110230	Réduction d'impôt pour télédéclaration et paiement par prélèvement ou par voie électronique Impôt sur le revenu <i>Objectif : Réduire le coût de collecte de l'impôt</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 6 100 000 ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2004 - CGI : 199 novodecies</i>	95	20	20
160302	Déduction forfaitaire de 3 % applicable aux revenus 2006 déclarés par les médecins conventionnés et adhérents à une association de gestion agréée, cette déduction étant réservée aux seuls nouveaux adhérents pour les revenus 2007 et 2008 Impôt sur le revenu <i>Objectif : Orienter certains contribuables vers les centres de gestion agréés</i> <i>Bénéficiaires 2008 : 46 000 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Changement de méthode - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1972 - Dernière modification : 1972 - CGI : DM</i>	50	10	10
Coût total des dépenses fiscales²		175	60	60

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

² Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc »), le montant pris en compte dans le total correspond au dernier chiffrage connu (montant 2009 ou 2008) ; si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

■ DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage pour 2008	Chiffrage pour 2009	Chiffrage pour 2010
420105	<p>Exonération de l'imposition forfaitaire annuelle des associations qui participent à l'animation de la vie sociale locale, des centres de gestion et associations agréés et des groupements d'employeurs</p> <p>Imposition forfaitaire annuelle</p> <p><i>Objectif : Aider les associations d'animation de la vie sociale locale, les centres de gestion et associations agréés et les groupements d'employeurs</i></p> <p><i>Bénéficiaires 2008 : (nombre non déterminé) entreprises - Création : 1980 - Dernière modification : 2005 - CGI : 223 octies</i></p>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		0	0	0

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

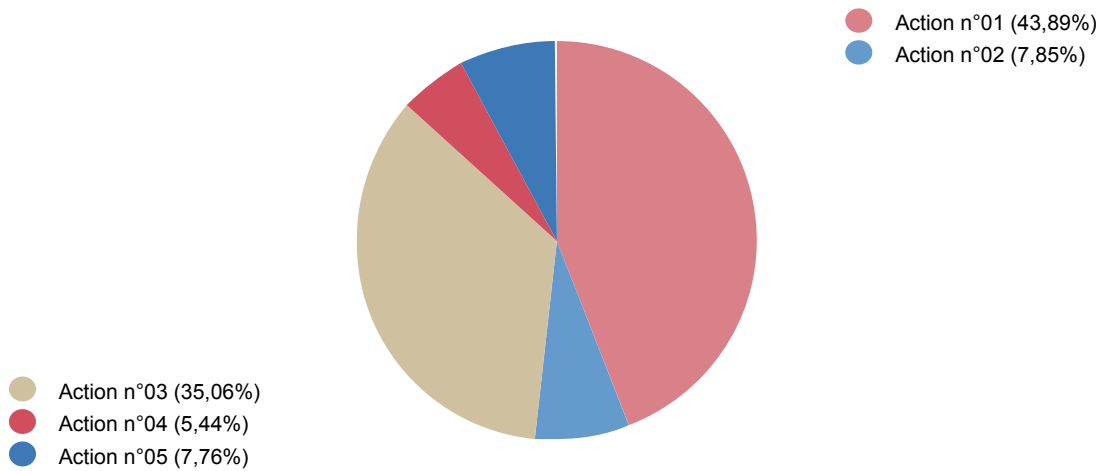
Programme n° 181 | PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	XX XXX XXX	XX XXX XXX
02	Prévention des risques naturels	X XXX XXX	X XXX XXX
03	Gestion des crues	XX XXX XXX	XX XXX XXX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX	X XXX XXX
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX XXX	X XXX XXX
Total		XXX XXX XXX	XXX XXX XXX

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2010



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) met en œuvre, au sein du programme « Prévention des risques et lutte contre les pollutions », la stratégie de prévention des risques et des nuisances que les populations sont en droit d'attendre de l'Etat et du fonctionnement de la société.

Outre les engagements internationaux et communautaires qu'il décline, le programme inclut la réalisation d'une série de plans d'actions gouvernementaux dont les plus récents sont :

- le Plan Climat,
- le Plan national Santé-Environnement,
- le Plan de lutte contre la pollution de l'air,
- le Plan de renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels,
- le Programme national de prévention du risque sismique.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme implique, pour l'action 5, « Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques », les agences de l'eau dont l'intervention n'est pas financée via le budget du MEDD mais directement par les redevances perçues par ces organismes.

Les établissements publics sous tutelle ou cotutelle du MEDD intervenant pour la mise en œuvre du programme sont l'ADEME, l'AFSSET, le BRGM, l'IFREMER, l'INERIS, l'IRSN, l'ONF et les agences de l'eau. La mise en œuvre du programme implique également Météo-France et des associations loi 1901 comme le CIDB, le CEDRE, l'IFFORME, ainsi que le CITEPA et les AASQA.

(PGM.PRESPGM)

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM44)

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions
- ACTION n° 02 : Prévention des risques naturels
- ACTION n° 03 : Gestion des crues
- ACTION n° 04 : Gestion des déchets et évaluation des produits
- ACTION n° 05 : Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques

Cette liste des actions est intégrée automatiquement par Farandole.

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Prévention des risques technologiques et des pollutions

43,9 %



Les activités correspondant à l'action ont pour finalités de prévenir les risques et pollutions générés par les installations industrielles et agricoles et par les organismes génétiquement modifiés (OGM), de surveiller la qualité de l'air et de traiter les sites pollués à responsable défaillant. L'amélioration de la qualité de l'environnement sonore, le développement d'instruments pour maîtriser l'évolution des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la connaissance des risques d'un environnement pollué sur la santé sont également conduites dans le cadre de cette stratégie d'action.

(ACT.PRESACT)

ACTION n° 02

Prévention des risques naturels

7,9 %



La politique de prévention des risques naturels repose sur les composantes majeures suivantes : connaissance des risques, surveillance, information du public, prise en compte du risque dans l'aménagement, travaux de réduction de la vulnérabilité, préparation à la gestion de crise et enfin, retour d'expérience.

Les activités correspondantes se déclinent selon trois champs principaux d'intervention :

- Connaissance et surveillance des risques naturels et information préventive ;
- Planification, aménagement et réglementation pour prévenir les risques naturels ;
- Travaux de prévention des risques naturels.

ACTION n° 03

Gestion des crues

35,1 %



L'importance des dommages liés aux inondations en France (1 milliard d'euros pour les crues de décembre 2003) justifie de mettre en place une politique spécifique de gestion des crues. La réduction des dommages nécessite de mener simultanément une politique d'amélioration de l'information et de l'alerte des populations résidant en zone inondable (5 millions d'habitants) et la mise en place d'une politique intégrée de prévention sur les bassins où les inondations provoquent les dommages les plus importants.

Les politiques intégrées menées à l'échelle des bassins ont pour objet de renforcer le contrôle de la sécurité des barrages et des digues, d'assurer une gestion des cours d'eau domaniaux permettant de ne pas aggraver les conséquences des crues, de mettre en œuvre des techniques de ralentissement dynamique des crues et enfin d'améliorer la protection localisée des lieux habités contre les crues. Les instruments en sont les PAPI et les plans grands fleuves (Rhône, Seine, Garonne).

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Limiter les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement

Afin de limiter l'exposition des personnes, des biens et de l'environnement aux risques et aux nuisances liés aux activités humaines, le MEDD dispose de plusieurs moyens d'action, dont les principaux sont :

- l'encadrement réglementaire du fonctionnement des installations à travers l'instruction des demandes d'autorisation, d'extension ou de modification d'installations classées ;
- l'instruction d'études d'impact, de dangers ou technico-économiques ;
- l'instruction de plaintes ;
- les contrôles (mesures de la qualité de l'air, des niveaux de bruit, des rejets des installations, visites d'inspections des installations classées annoncées ou inopinées) ;
- les actions de communication pour la diffusion de bonnes pratiques ou l'information des entreprises et des populations ;
- l'instruction d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides ;
- la création de filières de traitements de produits en fin de vie.

(OBJ.TXTLIBRE)

INDICATEUR 1.1 : Nombre total pondéré de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETP)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Nombre total pondéré de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETP)	ratio	XX	XX	XX	XX	XX	XX

Précisions méthodologiques

La définition de l'indicateur a été revue à partir de 2007 pour tenir compte du retour d'expérience de 2005 (différenciation des élevages, prise en compte des suites d'inspection, du délai d'habilitation des nouveaux inspecteurs). Les différents types de contrôles réalisés par les inspecteurs des installations classées, tous justifiés mais avec des objectifs différents, représentent une quantité de travail variable. Pour le calcul de l'indicateur une pondération est donc réalisée de la manière suivante :

Pour les installations industrielles :

- visite d'inspection approfondie : Établissement Seveso AS = coefficient 3, Autre établissement = coefficient 2
- visite d'inspection courante = coefficient 1
- visite d'inspection rapide = coefficient 0,5
- sanctions pénales (PV).

(IND.TXTLIBRE)

*Les précisions méthodologiques apporteront les **clés de lecture des chiffres**.*

Ils porteront en particulier sur la précision des chiffres fournis qu'il s'agisse de la qualité de l'évaluation, de la précision de la mesure ou du périmètre retenu pour réaliser celle-ci. Il conviendra de préciser, le cas échéant, si l'indicateur est en cours de construction, et les raisons de l'impossibilité de son chiffrage dans les délais de confection du PAP.

Ces commentaires techniques apporteront également, le cas échéant, les précisions de définition indispensables à la bonne compréhension de l'indicateur.

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.2 : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	%	XX	XX	XX	XX	XX	XX

Précisions méthodologiques

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire.

INDICATEUR 1.3 : Collecte sélective et recyclage des déchets

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
taux de recyclage des déchets d'emballage	%	XX	XX	XX	XX	XX	XX
taux de collecte sélective de déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers	%	XX	XX	XX	XX	XX	XX

OBJECTIF n° 2 : Optimiser la gestion des moyens de fonctionnement

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

Les indicateurs de fonction support (bureautique, RH et immobilier) seront présentés ici comme des indicateurs de performance. Sinon, ils seront présentés dans le volet JPE.

INDICATEUR 2.1 : Efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Ratio d'efficience de la GRH	%	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Effectifs gérés	ETP	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX
Effectifs gérants	ETP	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

Précisions méthodologiques

Une part importante de l'activité des gestionnaires de ressources humaines du ministère étant consacrée à des tâches de gestion effectuées pour le compte du ministère, un coefficient de 64 %, correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois, a été appliqué aux effectifs gérants afin de tenir compte de cette situation de gestion.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
XX,XX %	XX,XX %	XX,XX %	XX,XX %	XX,XX %

(1) mise à disposition (MAD)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Ratio SUB / SHON	%	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Effectif ETPT (réf. PEA)	Nb	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX	XXXX
Ratio SUN / poste de travail	m ² / PT	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
Ratio entretien lourd / SUB	€ / m ²	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
Coût des travaux structurants	€	X XXX	X XXX	X XXX	X XXX	X XXX	X XXX

Précisions méthodologiques

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires

En ce qui concerne le « coût de l'entretien lourd », vous devrez préciser les montants respectifs des contributions du budget général et du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

INDICATEUR 2.3 : Ratio d'efficience bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Coût bureautique par poste	K€	X,XXX	X,XXX	X,XXX	X,XXX	X,XXX	X,XXX
Nombre de postes	nb	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

Précisions méthodologiques

Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires Commentaires

Les programmes qui choisissent de piloter leur ratio d'efficience bureautique s'attacheront à respecter autant que possible la définition et le commentaire demandés dans l'annexe 3 ter de la circulaire de finalisation du PLF 2010. Ils auront ainsi la possibilité de se comparer avec les autres programmes.

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Prévention des risques technologiques et des pollutions		X XXX XXX	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX
02 Prévention des risques naturels		X XXX XXX	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX
03 Gestion des crues		X XXX XXX	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX
04 Gestion des déchets et évaluation des produits	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX
05 Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques		X XXX XXX	X XXX XXX		X XXX XXX	X XXX XXX
Total	X XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	X XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emploi	Emplois (ETPT)			Crédits
	Plafond autorisé pour 2009	Demandés pour 2010	Variation 2010 / 2009	Demandés pour 2010 (y.c. charges sociales)
Catégorie A	X XXX	X XXX	-XX	XX XXX XXX
Catégorie B	X XXX	X XXX	0	XX XXX XXX
Catégorie C	X XXX	X XXX	+X	XX XXX XXX
Total	X XXX	X XXX	-X	XXX XXX XXX

Farandole : Les données des ETPT demandés pour 2010 sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emploi au niveau de l'action ou de la sous-action par la fonction « Saisir les ETPT 2010 ».

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM61)

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	XX XXX XXX
Cotisations et contributions sociales dont contributions au CAS Pensions	XX XXX XXX XXX XXX
Prestations sociales et allocations diverses	XX XXX XXX

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Entrées prévues	Sorties prévues	Départs en retraite	Schéma d'emplois du Programme
Catégorie A	XXX	XX	XX	XXX
Catégorie B	XXX	XX	XX	XXX
Catégorie C	XXX	XX	XX	XXX
Total	x XXX	XXX	XXX	x XXX

Farandole : La saisie des ETP dans ce tableau est accessible par la fonction « Saisir entrées/sorties ETP par catég. » au niveau du programme.

Ce tableau doit être établi sans prendre en considération les transferts et les mesures de périmètre. Les flux d'entrées et de sorties seront présentés en effectifs physiques (ETP), avec mention dans la partie commentaire de la date moyenne d'entrée ou de sortie, permettant de reconstituer la variation du niveau d'ETPT.

La différence entre les sorties et les entrées prévisionnelles du programme devra être rapprochée du schéma d'emplois du ministère de rattachement.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.EFFET_STRUCTURE)

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	ETPT	ETP
Administration centrale	XXX	XXX
Services déconcentrés	XXX	XXX
Services à l'étranger	XX	XX
Autres	XX	XX
Total	x XXX	x XXX

Vous devez saisir la répartition du plafond d'emplois du programme entre l'administration centrale du ministère, les services déconcentrés, les services à l'étranger et le cas échéant d'autres services. Vous pourrez utiliser le texte associé (« Commentaire ») qui suit pour distinguer parmi les **autres services**, les services à compétence nationale, les opérateurs qui ont des effectifs sous plafond d'emplois du ministère, les établissements dotés de l'autonomie financière...

Parmi les autres services, nous comptabilisons 3 ETPT pour l'opérateur...

(PGM.TRPGM63)

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Prévention des risques technologiques et des pollutions	XX
02	Prévention des risques naturels	XXX
03	Gestion des crues	XX
04	Gestion des déchets et évaluation des produits	XX
05	Lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques	X XXX
Total		X XXX

Farandole : Les données des ETPT sont l'agrégation des données saisies par catégorie d'emploi au niveau de l'action ou de la sous-action, par la fonction « Saisir les ETPT 2010 ».

L'effectif est constitué du plafond de 3 717 ETPT autorisé en 2010 auxquels s'ajoutent :

- le transfert de **18 ETPT** en provenance d'autres ministères (14 ETPT en provenance de l'Équipement, 3 ETPT en provenance de l'INSEE et 1 ETPT en provenance du ministère de l'Intérieur pour régulariser un emploi) ;
- la création de **40 ETPT** dont 26 ETPT pour le réseau NATURA 2000 au sein des DIREN, 10 ETPT au titre du renforcement de l'inspection des installations classées en directions régionales de l'industrie et de l'environnement. (PGM.JUSTIF_EFF)

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur sera présenté ici, dans le volet JPE s'il n'est pas intégré dans le volet performance.

Ratios gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(Effectifs physiques ou ETP)		G
Effectifs gérants	T = a+b+c+d	T / G
administrant et gérant	a	a/G
organisant la formation	b	b/G
consacrés aux conditions de travail	c	c/G
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	d	d/G

Une part importante de l'activité des gestionnaires de ressources humaines du ministère étant consacrée à des tâches de gestion effectuées pour le compte du ministère, un coefficient de 64 %, correspondant aux seuls effectifs gérés inclus dans le plafond d'emplois, a été appliqué aux effectifs gérants afin de tenir compte de cette situation de gestion.

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD) (1)	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
XX,XX %	XX,XX %	XX,XX %	XX,XX %	XX,XX %

(1) mise à disposition (MAD)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

(PGM.TRPGM19)

Lorsque les modalités de décompte des effectifs gérés exposées ci-dessus entraîneront une réduction significative du nombre d'agents gérés (par exemple lorsqu'un ministère assure des tâches de gestion pour le compte d'établissements publics ou d'un autre ministère), un coefficient applicable aux « effectifs gérants » pourra réduire le nombre de gestionnaires à concurrence des seuls effectifs gérés pris en compte. Ce coefficient devra être explicité.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2009 retraitée	100,0
<i>Prévision Exécution 2009 hors CAS Pensions</i>	110,0
<i>Changements de périmètre du programme 2010/2009</i>	-5,0
<i>Débasage/rebasage dépenses non reconductibles</i>	-5,0
Impact du schéma d'emplois	-6,0
<i>EAP schéma d'emplois 2009</i>	-2,0
<i>Schéma d'emplois 2010</i>	-4,0
Mesures catégorielles	3,0
Mesures générales	1,1
<i>EAP augmentation du point d'indice 2009</i>	0,5
<i>Augmentation du point d'indice en 2010</i>	0,3
<i>GIPA</i>	0,2
<i>Mesures bas salaires</i>	0,1
GVT solde	0,0
<i>GVT positif</i>	2,0
<i>GVT négatif</i>	-2,0
Autres	0,5
Total	98,6

Ce tableau doit permettre d'identifier les principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS pensions en 2010.

Le cas échéant, la prévision d'exécution 2009, doit être retraitée des mesures non reconductibles (GIPA, primes exceptionnelles...) et des mesures modifiant le périmètre du Programme (transferts entre Programmes, transferts vers ou depuis les opérateurs, décentralisation...).

Vous pouvez utiliser le texte associé (« Commentaire ») qui suit pour apporter quelques explications concernant les montants qui apparaissent dans ce tableau. Cependant, les trois paragraphes suivants vous permettent de détailler ces principaux facteurs d'évolution (Mesures générales, Mesures catégorielles, Mesures individuelles).

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM60)

Catégorie d'emploi	Coûts d'entrée (1)	Coûts de sortie (1)
Catégorie A	XXX	XXX
Catégorie B	XXX	XXX
Catégorie C	XXX	XXX

(1) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

Ce tableau permet d'identifier les coûts d'entrée et de sortie par catégories d'emplois qui ont notamment été retenus pour valoriser le schéma d'emplois (coûts d'entrée) et calculer l'incidence de l'effet de Noria.

MESURES GÉNÉRALES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.ELM_SALARIAUX)

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Il conviendra d'intégrer la hausse du point fonction publique de 0,5 % au 1er juillet 2010 arrêtée lors des négociations salariales de juillet 2008 ainsi que l'extension année pleine des mesures 2009 (0,47 % hors modifications éventuelles).

« Le PLF 2010 a été construit avec une hypothèse de valeur moyenne du point fonction publique de 55,42 € intégrant une hausse de 0,73 % en masse ».

Les coûts liés à la GIPA, qui s'apparente à une mesure générale, seront précisés dans cette partie.

De même, Vous êtes invités à justifier l'évolution des rémunérations qui ne dépendent pas du point, en particulier celle des ouvriers d'État.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	Mois	Coût 2010	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2009		X.XXX.XXX	X.XXX.XXX
Mesures statutaires		X.XXX.XXX	X.XXX.XXX
Avancement de grade (modification du taux promus-promouvables)	10	X.XXX.XXX	X.XXX.XXX
Mesure xxxx...	02	X.XXX.XXX	X.XXX.XXX
Mesures indemnitaires		XXX.XXX	XXX.XXX
Prime exceptionnelle de fin d'année	09	XX.XXX	XX.XXX
Mesure yyyy...	08	XXX.XXX	XXX.XXX
Transformations d'emploi (requalification)		X.XXX.XXX	X.XXX.XXX
Plans de requalification en faveur des B administratifs, des C techniques, et de la catégorie C administrative	01	XXX.XXX	XXX.XXX
Transformation zzzz...	01	XXX.XXX	XXX.XXX
Total		XX.XXX.XXX	XX.XXX.XXX

Vous êtes invités à décrire les mesures catégorielles envisagées, en identifiant les principales mesures selon leur nature (statutaire ou indemnitaire) et selon les principaux corps ou catégories d'emplois concernés. Le coût budgétaire (coût chargé hors contribution au CAS) de chaque mesure catégorielle doit être mentionné (préciser le coût en année pleine et le coût pour l'année considérée compte tenu de la date prévisionnelle d'entrée en vigueur).

Une attention particulière sera portée aux effets « extension année pleine » des mesures 2009, au coût des changements de « taux promus-promouvables » (partie pilotable du GVT), aux hausses indemnitaires (y compris non reconductibles) et à l'incidence des mesures interministérielles (notamment la refonte des grilles des corps de catégorie B).

L'enveloppe pour les mesures catégorielles, correspondant aux mesures actées au bénéfice des agents appartenant à des corps gérés par les ministères partenaires du MEDD (équipement, agriculture, finances), est incluse dans la masse salariale.

(PGM.TRPGM01)

MESURES INDIVIDUELLES

Le GVT positif est estimé en moyenne pour l'ensemble des ministères partenaires à 1,75 %. La méthode de calcul appliquée au MEDD consiste à retenir le GVT positif de référence de chaque ministère partenaire. Le GVT négatif, estimé à - 0,55 % conduit à retenir, pour 2007, un GVT solde de 1,2 %.

(PGM.TRPGM62)

Seront indiquées dans cette partie les évaluations du Glissement Vieillesse Technicité positif et du Glissement Vieillesse Technicité négatif (ou effet de Noria) en pourcentage et en euros.

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2009	Prévision 2010
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	24 959 244	22 484 214
Civils (y.c. ATI)	24 959 244	22 484 214
Militaires	XX	XX
Ouvriers d'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)	XXX	XXX
Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)	XXX	XXX
Cotisation employeur FSPOIE	208 165	204 931

Le total figurant sur la première ligne de ce tableau correspond aux crédits CAS Pensions qui doivent figurer dans le tableau de synthèse des crédits de titre 2 positionné au début de la partie JPE.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

PRESTATIONS SOCIALES

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.AUTRELM)

La cotisation employeur FSPOIE est financée par les crédits hors CAS pensions contrairement à la subvention d'équilibre au FSPOIE.

S'agissant des cotisations sociales employeur :

- Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) sera identifié comme suit : « Le montant de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales pour les personnels titulaires et non titulaires du ministère (taux de XX) est de XXX M€ » ;
- Le montant de la cotisation au Fonds national d'aide au logement (FNAL), intégrant la cotisation additionnelle de 0,2 %, sera présenté comme suit : « Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de XX M€ ».

Les prestations sociales obligatoires devront faire l'objet d'une présentation indiquant les montants concernés et le nombre de bénéficiaires, par catégorie de prestations (congrés de longue durée, accidents de service / accidents du travail et maladies professionnelles, revenus de remplacement du congé de fin d'activité, allocations pour perte d'emploi...).

L'action sociale interministérielle et ministérielle devra être présentée en rappelant succinctement les principaux dispositifs, les montants moyens versés et le nombre de bénéficiaires.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

NOM-DU-PROJET

Présentation brève du projet - Présentation brève du projet - Présentation brève du projet ...

Financement	Référence LOLF de l'action
Bénéficiaire	Référence LOLF de l'action
Cadre interministériel	Nom des initiatives interministérielles

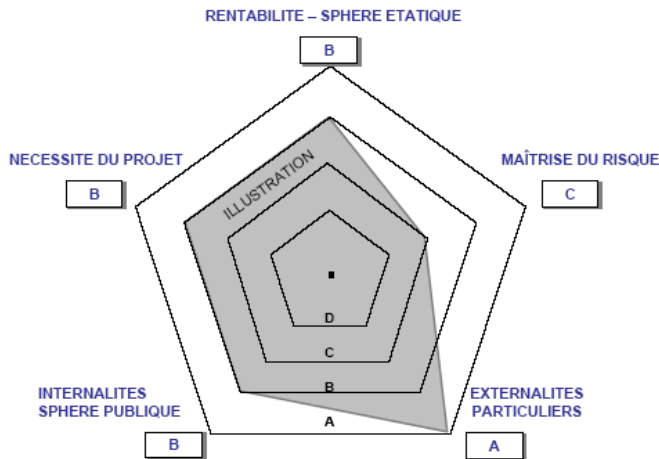
Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Consommations hors titre 2 (en millions d'euros)	2008 et avant (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé prévisionnel
Autorisations d'engagement	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX
Crédits de paiement *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX

* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

Présentation multicritère du projet



Nota : les notes INTERNALITÉS et EXTERNALITÉS rendent compte des gains et autres retours positifs supplémentaires enregistrés en dehors de la sphère « État ». L'étude de la RENTABILITÉ – SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs hors titre 2 et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère « État ».

Outil d'analyse utilisé	Nom / version de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse MAREVA	xx/xx/xx
Période d'analyse rentabilité	200x-20xx
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€
DR (délai de retour)	x,x années

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM20)

La présentation multicritère du projet se présentera dans le formalisme de la synthèse MAREVA V3.1 r4.

L'attention des rédacteurs est attirée sur le besoin de respecter les définitions proposées, pour faciliter une bonne compréhension des périmètres et une meilleure comparabilité. En tout état de cause, les différences doivent être clairement identifiées et signalées.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Grands projets informatiques » pour les tableaux ci-dessous.

■ PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Vous devrez effectuer une présentation synthétique du projet (maximum 10-15 lignes). Elle doit notamment faire figurer le cadre juridique, la valeur actuelle nette du contrat (en coût global et en dépenses d'investissement), la durée du contrat, les origines et les montants des multi-financements (exemple : État, CPER, FEDER ...) ainsi que l'avancement du projet. Précisez de plus l'année de signature et de notification du bail ou du contrat.

L'identification du modèle de PPP est importante dans la mesure où des informations spécifiques sont demandées pour les BEA sectoriels d'une part et les AOT-LOA et les contrats de partenariat d'autre part, notamment en ce qui concerne le tableau des consommations qui sont saisies en millions d'euros.

BEA SECTORIEL / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(PPP.RPRESENT)

Concernant les BEA sectoriels relevant de la procédure des **locations simples**, vous remplirez le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)

	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé
Autorisations d'engagement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Crédits de paiement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX

Concernant le cas particulier (rare) des BEA sectoriels prévoyant la **mise à la disposition de l'État de locaux à titre gratuit** ou moyennant un loyer symbolique (dans ce cas, la collectivité locale bénéficie du FCTVA), en principe, aucune écriture n'affecte la comptabilité budgétaire puisqu'il y a absence de flux de crédits, tant en AE qu'en CP. Le tableau ci-dessus est alors sans objet. Ce n'est que dans la mesure où des travaux à la charge de l'État interviennent sur les biens ainsi mis à disposition que les AE correspondantes doivent être engagées (travaux répondant à la définition d'immobilisations au sens de la norme n° 6).

AOT-LOA / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

(en millions d'euros)

	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé
Autorisations d'engagement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
Crédits de paiement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
Investissement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
Fonctionnement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
Financement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PPP.TR01)

Il convient ici de présenter le périmètre du projet et son état d'avancement, les objectifs de performance assignés au partenaire privé et les raisons éventuelles de modifications au contrat.

CONTRAT DE PARTENARIAT / LIBELLÉ

Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet Présentation synthétique du projet.

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	2008 (réalisé)	2009	2010	2011	2012	2013 et après	Total achevé
Investissement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
Fonctionnement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
Financement	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

Il convient ici de présenter le périmètre du projet et son état d'avancement, les objectifs de performance assignés au partenaire privé et les raisons éventuelles de modifications au contrat.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006 :

Action	CP demandés pour 2010	CP sur engagements à couvrir après 2010
Action 1	XXX XXX	XXX XXX
Action 2	XXX XXX	XXX XXX
Total	X XXX XXX	X XXX XXX

Génération CPER 2007-2013 :

Action	CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2009	CP réalisés au 31/12/2009	AE demandées pour 2010	CP demandés pour 2010	CP sur engagements à couvrir après 2010
Action 1	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Action 2	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Total	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX

Total des crédits de paiement pour ce programme :

CP demandés pour 2010	CP sur engagements à couvrir après 2010
X XXX XXX	X XXX XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.TRPGM31)

AUTRES GRANDS PROJETS

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire.

NOM-DU-PROJET

Dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 2		
Autorisations d'engagement et crédits de paiement		XXX,XX		
Crédits hors dépenses de personnel	(en millions d'euros)	Titre 3	Titre 5	Total
Autorisations d'engagement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
Crédits de paiement		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX
dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux		XXX,XX	XXX,XX	XXX,XX

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
(PGM.GD_PROJET)

Rappel : Tous les programmes ne sont pas porteurs de projets informatiques ; il s'agit en général des programmes de type soutien (ou de conduite et pilotage). Toutefois, il arrive que d'autres programmes financent un ou plusieurs projets informatiques importants, dans ce cas ils fournissent en la matière les mêmes renseignements.

Farandole : Ces tableaux sont préformatés dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Grands projets transversaux (général) ».

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

INDICATEURS IMMOBILIERS

L'indicateur sera présenté ici, dans le volet JPE s'il n'est pas intégré dans le volet performance.

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SHON du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	2	SUB du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	3	SUN du parc	m ²	XXX		XXX		XXX	
	4	SUB du parc domanial	m ²	XXX		XXX		XXX	
	5	Ratio SUB / SHON	%	X,XX		X,XX		X,XX	
Occupation	6	Effectif ETPT (réf. PEA)	nb	XX		XX		XX	
	7	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	X,XX		X,XX		X,XX	
	8	Coût de l'entretien courant	€	XX XXX		XX XXX		XX XXX	
	9	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	XXX,XX		XXX,XX		XXX,XX	
Entretien lourd	10	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX	AE	X XXX XXX
				CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX	CP	X XXX XXX
	11	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	X,XX	AE	X,XX	AE	X,XX
				CP	X,XX	CP	X,XX	CP	X,XX
	12	Coût des travaux structurants	€	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX	AE	XXX XXX
				CP	XXX XXX	CP	XXX XXX	CP	XXX XXX

* Y compris les crédits d'entretien lourd financés sur le BOP ministériel du CAS "Gestion du patrimoine immobilier de l'État".

Farandole : Ce tableau est préformaté dans le texte qui apparaît lorsque vous cliquez dans le bouton Créer en face de « Indicateurs immobiliers ».

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.
(PGM.TRPGM36)

En ce qui concerne le « coût de l'entretien lourd », vous devrez préciser les montants respectifs des contributions du budget général et du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État »

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(1)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X XXX XXX</td></tr> </table>		AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009	(1)	X XXX XXX	<table border="1" style="margin: auto;"> <tr><td style="text-align: center;">CP LFI 2009 + reports 2008 vers 2009</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">(2)</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">X XXX XXX</td></tr> </table>		CP LFI 2009 + reports 2008 vers 2009	(2)	X XXX XXX		
AE LFI 2009 + reports 2008 vers 2009											
(1)											
X XXX XXX											
CP LFI 2009 + reports 2008 vers 2009											
(2)											
X XXX XXX											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2008 *	AE demandées pour 2010	CP demandés sur AE antérieures à 2010 **	CP demandés sur AE nouvelles en 2010	Total des CP demandés pour 2010	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2010						
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)						
X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX						
					Estimation des CP 2011 sur engagements non couverts au 31/12/2010 (9) X XXX XXX						
					Estimation des CP 2012 sur engagements non couverts au 31/12/2010 (10) X XXX XXX						
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2012 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2010 *** (11) = (8) - (9) - (10) X XXX XXX						

* Cette case est une reprise du montant de la case (7) de l'échéancier des rapports annuels de performance 2008 « Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2008 ». Toutefois, les montants indiqués pourront être différents de ceux des RAP 2008 en cas de changement dans la maquette budgétaire entre 2008 et 2010.

** Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2010 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2009.

*** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits qui pourraient intervenir en gestion.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire.

(PGM.JUSTIF_ECH)

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	XX XXX XXX XXX	XX XXX XXX XXX	XX XXX XXX XXX
Crédits de paiement	XX XXX XXX XXX	XX XXX XXX XXX	XX XXX XXX XXX

EFFECTIFS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(ACT.VENTIL_EFF) / (SSA.TRSSA01)

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	XX XXX XXX XXX	XX XXX XXX XXX

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les appareils de mesure du bruit dont disposent les pôles de compétences « bruit » créés à l'échelle départementale doivent faire l'objet d'une maintenance technique et réglementaire afin de garantir leur conformité dans le cadre de la police du bruit. Sont prévus en 2007 le pré-contrôle de 74 appareils pour 60 000 € et le contrôle réglementaire de 59 appareils pour 40 362,60 €.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du projet annuel de performances.

Les 37 associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) mettent en œuvre la surveillance de la qualité de l'air au plan local pour le compte de l'Etat. Afin de s'assurer de la qualité des mesures effectuées par les AASQA, conformément à la réglementation européenne, et d'apporter un appui à l'ensemble des AASQA dans leur activité de surveillance, le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) a été mis en place.

(ACT.JUSTIF_FONC) / (SSA.TRSSA02)

CHARGES DE LA DETTE DE L'ÉTAT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Charges de la dette	XX XXX XXX XXX	XX XXX XXX XXX

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Transferts (titre 6)	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Total	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX	XX XXX XXX

Farandole : Les subventions pour charges de service public (titre 3-2) et les dotations en fonds propres (titre 7-2) sont renseignées automatiquement pour l'exécution 2008, la LFI 2009 et le PLF 2010 à partir des données chiffrées du programme.

Les agences de l'eau ne reçoivent pas de subvention de la part de l'État mais elles interviennent à la fois dans le cadre du programme « Prévention des risques et des pollutions » et du programme « Gestion des milieux et biodiversité » dans la mesure où leurs objectifs relèvent en totalité du programme « Gestion des milieux et biodiversité » (obtenir le bon état des masses d'eau) et que leurs interventions relèvent soit du programme « Prévention des risques et des pollutions », soit du programme « Gestion des milieux et biodiversité », soit d'autres problématiques (exemple de l'alimentation en eau potable).

(PGM.OPR_COM_CR)

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

Avertissement

A compter du 1er janvier 2009, le plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année en loi de finances (article 64 de la LFI 2008).

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		XXX	XXX
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	XXX	XXX	XXX
Emplois (ETP) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	XXX	XXX	XXX
- sous plafond d'emplois opérateurs	XX	XX	XX
- hors plafond d'emplois opérateurs	XX	XX	XX
- contrats aidés		XX	XX

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

Ce tableau récapitule, en les distinguant, les emplois rémunérés par le programme (titre 2) et ceux rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère).

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(PGM.OPR_COM_ETP)

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Programme n° 211

OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS Y COMPRIS OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2008 (1)			Prévision 2009 (Budget prévisionnel)				Prévision 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Nom opérateur 1	XX	X		XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 2	XX		X	XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 3	XX	X		XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 4	XX	X		XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 5	XX	X		XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Total	XXX	XX	X	XXX	XXX	XX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

Ce tableau est pré-rempli des données du tableau « emplois de l'opérateur » pour les opérateurs principaux et d'un tableau similaire pour les opérateurs secondaires. Il retrace les emplois de tous les opérateurs du programme (principaux et secondaires). Pour les opérateurs multi-imputés, il ne concerne que le programme chef de file.

Farandole : La saisie des effectifs s'effectue au niveau des opérateurs (voir ci-après « Consolidation des emplois de l'opérateur »).

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM45)

EMPLOIS DES OPÉRATEURS MULTI-IMPUTÉS (PROGRAMME NON CHEF DE FILE)

Intitulé de l'opérateur <i>programme chef de file</i>	Réalisation 2008 (1)			Prévision 2009 (Budget prévisionnel)				Prévision 2010			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs (3)		
		sous plafond	hors plafond		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Nom opérateur 1 <i>YYY nom du programme</i>	XX	X	X	XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Nom opérateur 2 <i>ZZZ nom du programme</i>	XX	X	X	XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	XX
Total	XXX	XX	X	XXX	XXX	XX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) Selon les informations fournies dans le PAP du programme chef de file.

Lorsqu'un opérateur relève de plusieurs programmes et pour les programmes cofinanceurs (hors programme chef de file), ce tableau complète le tableau précédent pour présenter à titre d'information les emplois de cet opérateur.

Commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire commentaire
commentaire commentaire commentaire commentaire.

(PGM.TRPGM50)

PRÉSENTATION DES OPÉRATEURS PRINCIPAUX (OU CATÉGORIES D'OPÉRATEUR)

NOM OPÉRATEUR

- présentation synthétique des missions de l'opérateur (maximum 10-15 lignes) ;
- actions du programme auxquelles se rattache l'opérateur (rappeler les montants du PLF) ;
- nature des liens avec l'opérateur : modalités de tutelle (précision sur les co-tutelles), description synthétique des contrats d'objectifs ou de performance négociés avec l'opérateur ;
- description des principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur qui concourent à la réalisation des objectifs du programme.

(POP.PRESOPR)

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou autre programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : libellé de l'action	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Subventions pour charges de service public	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Dotations en fonds propres	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Transferts	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Action n° 03 : libellé de l'action	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Dotations en fonds propres	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Total pour ce programme	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Programme XXX : libellé du programme	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Subventions pour charges de service public	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Transferts	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Programme YYY : libellé du programme	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX
Dotations en fonds propres	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Transferts	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX
Total	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX	X XXX XXX

Lorsque l'opérateur est financé par un autre programme, une ligne « Programme YY » est rajoutée, suivie des lignes récapitulatives par nature de dépense pour ce programme.

Un tableau similaire est à compléter pour les **opérateurs secondaires** du programme afin d'assurer la cohérence entre les données de la partie « synthèse des opérateurs » relatives aux crédits alloués aux opérateurs du programme et le détail des subventions versées à chacun des opérateurs du programme. Cependant ces derniers tableaux n'apparaîtront pas dans le PAP.

Farandole : La saisie des montants s'effectue au niveau de chaque action ou programme qui participe au financement de l'État pour cet opérateur. Il faut d'abord désigner ces actions et ces programmes (fonctions « Sélection act. Financement de l'État » ou « Sélection prog. Financement de l'État »). Ensuite, il faut sélectionner chaque élément et renseigner les montants en choisissant la fonction « Saisir part du financement ».

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.FINANC)

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Programme n° 211

OPÉRATEURS

BUDGET PRÉVISIONNEL 2009 DE L'OPÉRATEUR

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Recettes	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Personnel	X XXX	X XXX	Ressources de l'État	X XXX	X XXX
Fonctionnement	X XXX	X XXX	- subventions de l'État	X XXX	X XXX
Intervention	X XXX	X XXX	- ressources fiscales	X XXX	X XXX
			Autres subventions	X XXX	X XXX
			Ressources propres et autres	X XXX	X XXX
Total des dépenses	X XXX	X XXX	Total des recettes	X XXX	X XXX
Résultat : bénéfice	X XXX	X XXX	Résultat : perte	X XXX	X XXX
Total : équilibre du CR	X XXX	X XXX	Total : équilibre du CR	X XXX	X XXX

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Ressources	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Insuffisance d'autofinancement	X XXX	X XXX	Capacité d'autofinancement	X XXX	X XXX
Investissements	X XXX	X XXX	Ressources de l'État	X XXX	X XXX
			Autres subv. d'investissement et dotations	X XXX	X XXX
			Autres ressources	X XXX	X XXX
Total des emplois	X XXX	X XXX	Total des ressources	X XXX	X XXX
Apport au fonds de roulement	X XXX	X XXX	Prélèvement sur le fonds de roulement	X XXX	X XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.RESSOURC)

BUDGET PRÉVISIONNEL 2009 DE L'EPST

La présentation du budget des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) reprend la présentation prévue par le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié par le décret n°2005-1578 du 16 décembre 2005 (présentation du PAP 2009).

Cette présentation concerne 9 EPST de la mission « Recherche et enseignement supérieur » soit le Centre national de recherche scientifique (CNRS); l'Institut national d'études démographiques (INED); l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ; l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ; le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) ; l'Institut national de la recherche agronomique (INRA); l'Institut de recherche pour le développement (IRD); l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS); le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC).

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2008	BP 2009 + DM1 (CP)
Personnel	17 091	18 571
- activités conduites par les unités de recherche	404 634	450 867
- actions communes	0	0
- fonctions support	XX XXX	XX XXX
Fonctionnement et investissement non programmé	7 644	10 832
- activités conduites par les unités de recherche	404 634	450 867
- actions communes	0	0
- fonctions support	XX XXX	XX XXX
Investissement programmé et autres opérations en capital	466 618	481 877
- actions communes	0	0
- fonctions support	XX XXX	XX XXX
Hors agrégats	XX XXX	XX XXX
Total des dépenses	491 353	511 280

(en milliers d'euros)

Recettes	Exécution 2008	BP 2009 + DM1 (CP)
Subventions pour charges de service public des ministères de tutelles	404 634	450 867
Contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche	50 000	35 000
Produits valorisés de l'activité de recherche et prestations de services	8 759	17 403
Autres subventions et produits	XX XXX	XX XXX
Total des recettes	463 393	503 270
Charges calculées	XX XXX	XX XXX
Produits calculés	XX XXX	XX XXX
Réalisation de l'équilibre (Augmentation / diminution du fonds de roulement)	491 353	511 280

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires.

(POP.RESSOURC)

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Programme n° 211

OPÉRATEURS

DÉPENSES 2009 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2009 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Destination 1	X XXX	X XXX	X XXX	X XXX	XX XXX
Destination 2	X XXX	X XXX	X XXX	X XXX	XX XXX
Destination 3	X XXX	X XXX	X XXX	X XXX	XX XXX
Total	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XX XXX	XXX XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires. (POP.DEPENS)

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	XXX	XXX	XXX
- sous plafond opérateurs	XX	XX	XX
- hors plafond opérateurs	XX	XX	XX
- contrats aidés		XX	XX
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	XXX	XXX	XXX
- rémunérés par l'État par ce programme	XXX	XXX	XXX
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	XX	XX	XX
- rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	XX	XX	XX

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires. (POP.EMPLOI)

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Crédits de paiement de la génération CPER 2000-2006

CP demandés pour 2010	CP sur engagements à couvrir après 2010
X XXX XXX	X XXX XXX

Génération CPER 2007-2013

CPER 2007-2013 (rappel du montant initial)	AE engagées au 31/12/2009	CP réalisés au 31/12/2009	AE demandées pour 2010	CP demandés pour 2010	CP sur engagements à couvrir après 2010
XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX	XXX XXX

Total des crédits de paiement pour cet opérateur

CP demandés pour 2010	CP sur engagements à couvrir après 2010
X XXX XXX	X XXX XXX

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires. (POP.CPER)

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

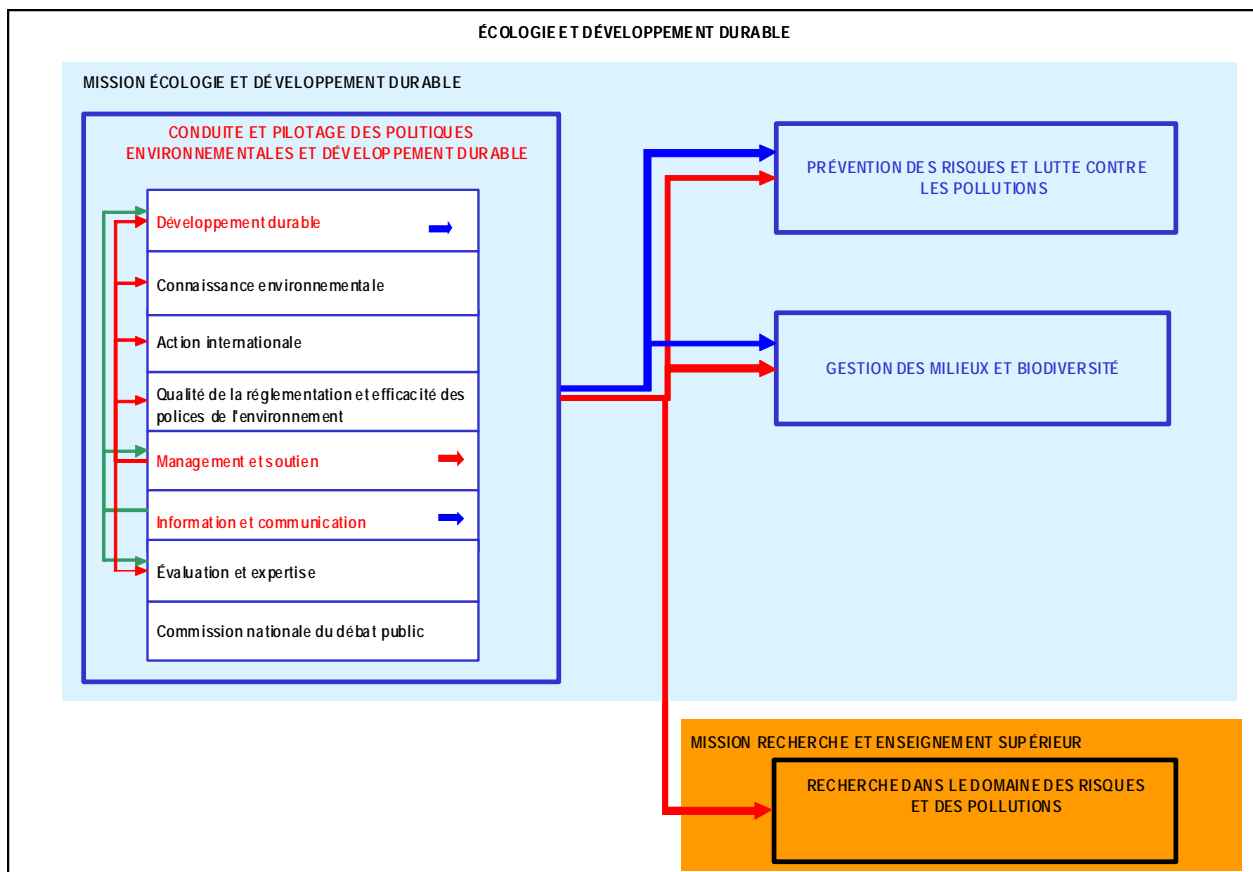
Les dépenses prévisionnelles détaillées par action sont présentées ici après ventilation des crédits (y compris les évaluations de fonds de concours et, si possible, les attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique.

Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec les services de contrôle budgétaire et comptable ministériel et le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Dans le cadre d'une démarche pragmatique et progressive, reposant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la méthodologie, approfondie au fil des exercices précédents, est reconduite en privilégiant l'identification d'enjeux pertinents en termes politiques et financiers.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2010 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2010 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2009 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Développement durable	XX XXX XXX	+12 877 252	-243 203	+12 634 049	+32 444 337
Connaissance environnementale	XX XXX XXX	+11 233 632		+11 233 632	+14 502 091
Action internationale	XX XXX XXX	+3 067 632		+3 067 632	+5 892 936
Qualité de la réglementation et efficacité de la police de l'environnement	XX XXX XXX	+3 800 936		+3 800 936	+6 185 724
Management et soutien	XX XXX XXX	-46 454 658	-226 839 022	-273 293 680	+16 012 588
Information et communication	XX XXX XXX	-1 687 298	-1 433 500	-3 120 798	+5 625 141
Evaluation et expertise	XX XXX XXX	+17 162 504		+17 162 504	+18 683 549
Commission nationale du débat public	XX XXX XXX				+2 139 252
Total	XX XXX XXX	0	-228 515 725	-228 515 725	101 485 618

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+228 515 725
Gestion des milieux et biodiversité (Mission « Écologie et développement durable »)	+81 224 346
Prévention des risques et lutte contre les pollutions (Mission « Écologie et développement durable »)	+144 298 949
Recherche dans le domaine des risques et des pollutions (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+2 992 430

OBSERVATIONS

Commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires commentaires
commentaires commentaires commentaires.

(PGM.COUT_PGMACT)